



Agir pour
la biodiversité

**Assemblée Générale à SAINT-DIZIER-52
Samedi 8 avril 2023**

Le président ouvre la séance à 14h30. Il remercie les personnes présentes : les personnalités, les adhérents, les responsables de pôles (Aurélien DESCHATRES et Aymeric MIONNET), les autres salariés, Madame LEBONVALLET, les membres du Conseil d'administration et les personnes excusées.

Il rappelle l'ordre du jour.

Rapport moral (Etienne CLEMENT)
Rapport d'activités (Aurélien DESCHATRES, Sylvie DEWASME, Julia D'Orchymont, Aymeric MIONNET)
Rapport financier (Madame LEBONVALLET)
Compte-Rendu du commissaire aux comptes (Didier GENEVOIS)
Vote des résolutions
Conseil d'administration et renouvellement
Questions-Réponses
Résultat du vote sur le renouvellement des mandats
Clôture de l'Assemblée Générale

Le président désigne deux personnes scrutatrices et deux secrétaires de séance : aucune opposition aux personnes désignées.

Scrutateurs : Dominique BORDEREAUX et Lionel BOUILLON

Secrétaires de séance : Claude BOUILLON et Louis PARISEL.

Rapport moral par le Président de la LPO Champagne-Ardenne Etienne CLEMENT :

Mesdames, Messieurs,

Notre association fête cette année un demi-siècle de militantisme et d'actions en faveur de la préservation de la faune sauvage et des milieux naturels qu'elle fréquente. C'est en effet

en 1973 que l'idée émergea de créer une association ornithologique à l'initiative de Christian Riols qui occupait alors un poste de forestier dans le sud de la Marne.

L'objectif était de regrouper toutes les personnes intéressées afin de mettre en commun leurs observations, en vue de sortir la région du quasi désert naturaliste où elle se trouvait depuis un bon siècle.

Georges Houpert, Alain Sauvage, Pierre Déom, (créateur de la revue « La Hulotte »), Jean-Michel Dannoux ou encore Denis Rouable sont quelques-uns de ses précurseurs qui ont fondé l'ornithologie contemporaine locale au sein du Centre ornithologique de Champagne-Ardenne, le bien nommé COCA.

Depuis 73, les initiatives que nous avons lancées et les projets que nous avons menés ont été particulièrement nombreux. Rassurez-vous il n'est pas dans mon intention d'être exhaustif mais vous me permettrez de vous en évoquer quelques-uns qui ont un peu plus marqué notre histoire.

Peu après la mise en eau du lac du Der, dont on fêtera le cinquantenaire l'an prochain, nous débutons le suivi de la migration et des stationnements des Grues cendrées en parallèle avec la création puis l'animation du réseau « Groupe Grues France » à partir du milieu des années 80, en étroite collaboration avec le réseau européen (European Cranes Workshop).

Les premiers salariés sont recrutés en 1988, année où paraît également « l'Orfraie » (du nom ancien du Pygargue à queue blanche), bulletin comportant notes, articles spécifiques et autres synthèses, résultats des diverses études menées sur le terrain

Parmi ses nombreuses actions portées par des bénévoles, la LPO assure à partir de 88, l'obturation des poteaux téléphoniques (1500/an) constituant des pièges pour des oiseaux (mésanges, rouge-gorge, chouettes chevêches) qui s'y introduisent et ne peuvent plus ressortir. Elle engage également un recensement des pylônes électriques occasionnant des électrocutions de rapaces pour les faire équiper de dispositifs empêchant les oiseaux de s'y poser.

A noter également l'action "une chouette dans chaque clocher" en partenariat avec le PNR de la montagne de Reims.

En 1991, les responsables du COCA se lancent dans la transformation de l'association naturaliste initiale vers une délégation régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : la troisième créée en France (16 mars 1992)

La problématique « Grues » prenant rapidement de l'importance dans un contexte agricole complexe, la LPO s'engage et crée « La Ferme aux Grues » à Saint-Rémy en Bouzémont. Ancienne ferme dite « devant les près » achetée en 1991 avec une soixantaine d'hectares par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et mis à disposition pour y mener des études afin d'améliorer les connaissances sur les grues et concentrer une partie des grues sur cet espace agrainé pour elles, limitant ainsi leur impact sur les zones agricoles sensibles et donc les conflits entre agriculture et protection de ces oiseaux.

A l'époque une opération "parrainage" avait été lancée. On pouvait ainsi devenir parrain ou marraine d'une grue contre un chèque de 250F (300F pour un couple) de l'époque. En échange, parrain ou marraine recevait régulièrement « La lettre des Grues » pour avoir des nouvelles de leur(s) protégée(s). Les aides ainsi reçues contribuaient à assurer l'agrainage du site (opération que nous assurons toujours à la sortie de l'hiver à partir du 1^{er} février pour concentrer une partie des grues en halte migratoire et qui n'a pas été mise en place cette année (comme l'an passé) en raison du contexte de grippe aviaire.

Une autre structure émerge de cette dynamique ornithologique, portée par le Syndicat mixte du Lac du Der et la Région, avec aussi un investissement de la LPO France dans la muséographie : la « Maison de l'Oiseau et du Poisson » destinée au grand public voit le jour en 1993. Après un beau succès, elle est contrainte de fermer ses portes début 2006, faute d'équilibre de son fonctionnement.

Depuis 1995, la LPO Champagne-Ardenne assure l'organisation de la Nuit de la Chouette tous les deux ans en région (15^{ème} édition cette année).

La LPO noue un accord avec une société de transport de la Marne, afin d'acheminer gratuitement dans les centres de soins dans les meilleurs délais les oiseaux et plus largement les animaux blessés. Elle accompagnera par la suite techniquement et financièrement la création du centre de soins et de sauvegarde de Soulaines en organisant notamment un réseau de bénévoles sur l'ensemble du territoire afin de transporter les animaux en détresse et favoriser leur prise en charge.

En 1996, elle initie l'opération de sauvetage d'amphibiens (SOS GRENOUILLES) sur une portion de route (300m) entre Chantecoq et Arrigny (3700 amphibiens pris en charge cette 1^{ère} année) et accueil de nombreux scolaires. 350 000 batraciens (crapauds, grenouilles, tritons) ont transité par le dispositif lors des 10 dernières années de fonctionnement. Opération qui a conduit à la construction du crapauduc en 2011.

En 2000, nous avons assuré l'installation d'un poste de nourrissage pour le Milan royal à Breuvannes-en-Bassigny dans le sud de la Haute-Marne. La même année, la LPO Champagne-Ardenne accueille (en partenariat avec le conservatoire des sites lorrain) le 15^{ème} congrès européen sur la Grue cendrée.

A plusieurs reprises, nous nous sommes mobilisés pour dénoncer la tenue de teckinal "sauvage" sur l'ancienne base de l'Otan aujourd'hui site naturel protégé de Marigny.

En 2002, la LPO Champagne-Ardenne a été mandaté pour réaliser le volet avifaune du schéma de développement éolien (SRE) et nous avons depuis développé une véritable expertise dans ce domaine qui nous permet d'intervenir très régulièrement dans les enquêtes publiques où nous n'hésitons pas à contester les projets mal conçus et à demander que ne soit pas autorisé les parcs dans certains secteurs champardennais sensibles.

La LPO est à l'origine de la Fête de la Grue d'abord sur un week-end avant d'être étendue sur 9 jours (16^{ème} édition en 2023). Elle co-organise depuis 2010, la fête des étangs dans la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Belval-en-Argonne.

En 2014, elle lance l'application Faune Champagne-Ardenne : portail interactif (outil ludique et intuitif) consacré à la collecte et à la diffusion d'observations naturalistes en Champagne-Ardenne (oiseaux, amphibiens, insectes...).

En 2016 soit 25 ans après la sortie d'un premier ouvrage, la LPO publie l'Atlas des Oiseaux de Champagne-Ardenne. C'est l'aboutissement d'un important travail de collecte de données sur l'avifaune champardennaise concernant ces 40 dernières années. Il est le fruit d'une présence continue sur le terrain de plusieurs centaines d'observateurs, désirant mieux connaître notre avifaune pour mieux la protéger.

Je citerais enfin l'organisation de chantiers de jeunes durant l'été, de campagnes de pose de nichoirs à Effraies des Clochers, la mise en place du Trains aux Oiseaux sur les digues du lac en période automnale auxquels s'ajoutent de nombreux suivis (milan royal, grue cendrée, rapaces nocturnes, cigogne noire, busard cendré, chiroptères...)

La LPO Champagne-Ardenne assure la gestion et la co-gestion de plusieurs sites naturels : Réserve naturelle régionale des Pâquis à Larzicourt depuis 2014, Réserve naturelle régionale de l'étang de Belval (avec le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne), Etangs d'Outines et d'Arrigny (avec l'Office Français de la biodiversité)

Elle conduit chaque année la création de nombreux Refuges LPO sur l'ensemble du territoire régional.

Chaque année nous réalisons également des Diagnostics de biodiversité communale (DBC), dispositif destiné aux collectivités souhaitant s'investir dans une démarche volontaire visant à améliorer les connaissances en termes de biodiversité de leur territoire. En plus de définir les enjeux de conservation pour la faune et la flore, des conseils de gestion de milieux sont préconisés afin d'accompagner au mieux les collectivités vers une gestion durable de leur territoire. Ces dernières années plusieurs communes de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier ont souhaité s'engager dans cette démarche : Sapignicourt, Bettancourt-la-Ferrée, Magneux, Rives Dervoises, Ceffonds, Curel, Villiers-en-Lieu. Cette dynamique devrait se prolonger avec Frampas et Voillecomte.

Depuis deux ans, la LPO Champagne-Ardenne organise en partenariat avec la ville de Saint-Dizier un cycle de conférences intitulé « Dans la nature de l'Homme ».

Au-delà de la sensibilisation et en tant qu'association militante, notre association s'est mobilisée pour défendre les intérêts de la faune sauvage en combattant notamment certains abus de la chasse (Prolongation de la chasse aux oies, chasses traditionnelles, déterrage du blaireau...) ou en réhabilitant les espèces dites "nuisibles". Nous portons également des recours en justice à chaque fois que nous sommes informés de destructions d'espèces ou d'habitat.

Un militantisme dont nous essayons de faire preuve sans dogmatisme, ni idéologie mais qui nous a toutefois valu d'être qualifiés (et de l'être encore) d'extrémistes voire de khmers verts. Constatant l'état et la vitesse à laquelle décline notre biodiversité, on ne pourra que déplorer que nos arguments n'aient pas été davantage entendus.

J'en resterais là dans ce demi-siècle d'inventaire mais vous constaterez par vous-même que nous n'avons eu de cesse de renouveler nos actions et de les adapter aux besoins du moment. Je vous renvoie vers notre site internet (qui vient d'être réactualisé) pour suivre notre riche actualité.

Quelques chiffres encore pour nous définir aujourd'hui. La LPO Champagne-Ardenne c'est notamment :

- Plus de 4 millions de données naturalistes collectées

- Près de 2 millions de visites sur notre site internet pour la seule page dédiée à la migration des Grues cendrées
- Plus de 1000 adhérents
- Une équipe de 15/16 salariés
- Plus de 10 000 personnes sensibilisées chaque année
- 700 refuges LPO

Bien évidemment et comme dans tout collectif avec sa part d'humain, il peut y avoir des moments de flottement, des hauts et des bas, des départs et des arrivées... Au terme d'une nouvelle bonne année, je souhaitais donc adresser mes plus vifs remerciements à notre équipe salariée pour son implication et pour avoir relevé le défi d'une nouvelle organisation en 2022. Merci également à nos bénévoles qui apportent leurs concours à de nombreuses animations. Bénévolat qui malgré ces légitimes limites contribue à l'expression de l'initiative citoyenne tout en offrant un champ d'épanouissement possible à ses acteurs.

Etienne CLEMENT

Président LPO Champagne-Ardenne

Le rapport moral est mis au vote et accepté à l'unanimité

Avant de poursuivre avec le rapport d'activité, le Président indique que l'année a été riche en actions diverses et variées comme va le montrer le bilan d'activité. Pour illustrer le fait que ce dynamisme est toujours d'actualité, le Président indique que la LPO va être présente sur des stands dans de très nombreux événements dans les semaines à venir.

La parole est ensuite donnée à Aurélien Deschatres, Sylvie Dewasme, Julia D'Orchymont et Aymeric Mionnet qui présentent un diaporama retraçant, au travers d'actions phares, l'année 2022 des activités bénévoles et salariés. Remerciements appuyés à nos bénévoles qui ont encore donnés énormément de temps en 2022.

Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité. Il se trouve également sur le site internet de notre association et a été distribué aux personnes présentes en version papier.

Présentation des comptes 2022 par Madame LEBONVALET (Expert-Comptable)

« La LPO Champagne-Ardenne continue de présenter de bons indicateurs financiers, liés à une gestion rigoureuse et saine » « Elle a la particularité de bien faire fonctionner, de façon assez équilibrée, bénévoles et salariés ».

Une nouvelle fois, l'action très importante des bénévoles est mise en valeur, en précisant que cette valorisation pour notre trésorerie représente 693 367 € pour plus de 60 000 h, ce qui reviendrait à l'emploi de 35 salariés à temps plein pour une année ; Si notre Association stoppait ses activités à ce jour, elle disposerait d'un fonds de roulement de 8,75 mois de fonctionnement (ou encore 6,4 mois de charges d'exploitation pour le traitement de tous les salariés).

Présentation du budget 2023 : budget présenté à l'équilibre à hauteur de 900 775 €.

Didier Genevois, trésorier de l'association, lit le rapport de Madame LAMOUREUX (excusée), commissaire aux comptes :

« Le rapport du commissaire aux comptes a été émis avec le niveau de certification maximale.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Le bilan financier est voté à l'unanimité par l'assemblée.

Le président passe ensuite au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux membres de l'association et de la réunion.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 180

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022, et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport de gestion et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de 129 102,65 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration de la LPO Champagne Ardenne.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 180

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 180

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat 2022 ainsi qu'il suit :

- excédent 2022 s'élevant à 129 102,65 €, est affecté ainsi :

14 448,47 € pour la réserve Fonds de roulement ainsi porté à la somme de 200 000,00 €

11 714,05 € pour la réserve pour Charges de personnel ainsi portée à 300 000,00 €

11 368,02 € pour la réserve pour acquisition de terrain ainsi portée à 110 000,00 €

91 572,11 € pour la réserve diverse ainsi portée à 129 838.63 €

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 180

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 180

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 180

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée

Renouvellement du tiers du Conseil d'administration

Les six membres sortants du Conseil d'Administration sont :

Etienne Clément, Didier Genevois, Daniel Michelet, Patrick Orry, Louis Parisel et Alain Redont.

Ils sollicitent tous un nouveau mandat. Aucuns nouveaux candidats ne se présentent malgré une place libre.

Notre conseil d'administration peut comporter 18 membres et nous étions 17 en 2022. Avec ces 6 sortants, sans nouveau candidat, nous restons donc à 17.

Afin de conserver l'équilibre actuel et son renouvellement par tiers, le CA propose que les administrateurs soient élus pour 3 ans.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Résultats du vote sur 179 votants :

Etienne CLEMENT	179 voix	réélu 3 ans
Didier GENEVOIS	179 voix	réélu 3 ans
Daniel MICHELET	179 voix	réélu 3 ans
Patrick ORRY	179 voix	réélu 3 ans
Louis PARISEL	179 voix	réélu 3 ans
Alain REDONT	179 voix	réélu 3 ans

Le CA compte donc 17 membres (pour 18 places).

Prise de paroles des élus présents :

Sébastien MIRGODIN, président du Syndicat du Der, étudiera le sujet concernant le fait que des écoles du département puissent bénéficier de « classe nature » au lac du Der. Il souhaite également que des actions communes avec la LPO CA soient effectuées en faveur de la biodiversité. « On est à vos côtés » ... Il rappelle que le CD de la Marne a octroyé la somme de 1 500 € pour notre association. Concernant Der Nature, il souhaite restaurer ce site pour une utilisation optimale et annonce qu'un agrandissement éventuel pour les bureaux de la LPO est en attente de ce projet plus vaste.

Franck Rimbault, quatrième adjoint à la ville de Saint-Dizier, notamment sur les questions liées à l'environnement, remercie la LPO d'avoir porté son choix sur Saint-Dizier pour tenir son Assemblée générale 2022. Il indique vouloir poursuivre le travail engagé avec la LPO dans le cadre d'une convention, dans les années à venir. Il fera

le relais pour que les écoles de Saint-Dizier puissent profiter de « classe nature » au lac du Der comme les écoles de la Marne. Le Conseil Municipal de la ville a compris l'effondrement de la biodiversité et veut se rapprocher de la LPO CA pour lutter contre celui-ci. Il remercie également la LPO CA pour leurs actions dans les écoles et les nombreuses conférences données en faveur de la biodiversité dans sa ville.

Questions diverses, informations complémentaires

- Où en est-on de l'arrêté portant sur la réglementation concernant la taille des haies en Haute-Marne ?

Un courrier a été envoyé par notre Président à la Préfète pour lui rappeler de signer l'arrêté qui est prêt (l'arrêté est paru quelques jours plus tard, le 17/04/2023...).

Campagne de dons : « Présumés coupables ! » (Pour la défense des Nuisibles devenus ESOD)

Prochaines actions :

- Film/débat à Troyes en mai : le blaireau
- Film/débat à Chaumont en juin : « l'odeur de l'herbe coupée » de Franck Vignat : le renard
- Film/débat à Châlons en septembre : Fabrice Cahez
- Conférence à Saint-Dizier le 1^{er} juin : « la 6^{ième} extinction »
- Exposition photos à Der Nature du 1^{er} juillet à la Toussaint :
100 photographes
- Chanteurs d'Oiseaux à Saint-Dizier le 20 octobre

Cette assemblée est également l'occasion de rappeler un certain nombre de nos revendications que le Président soumet au vote de l'assemblée et qui seront portées à l'échelle du Grand Est :

1. Pour la mise en place d'une étude sur l'impact du silure sur l'avifaune dans le Grand Est.

Menée sur quelques 700 sites dans le Grand Est, l'enquête « Oiseau de l'année » réalisée en 2019 révèle une chute importante des effectifs de Grèbe huppé dans notre région. Parmi les hypothèses évoquées (niveau d'eau, dérangements), la prédation exercée par le silure est également mise en avant. Omnivore et opportuniste, ce poisson a aujourd'hui colonisé la plupart de nos rivières et de nos plans d'eau. S'il est majoritairement piscivore, ce rédateur opportuniste ne dédaigne pas les oiseaux.

2. Pour l'interdiction de la chasse des espèces en déclin

La France détient le triste record du nombre d'espèces d'oiseaux chassées (64 alors que la moyenne européenne est de 24).

Malgré les préconisations des experts scientifiques, en infraction vis-à-vis des Directives européennes et contre l'avis des français qui s'expriment régulièrement majoritairement lors des consultations publiques, la France autorise ainsi le tir de la Sarcelle d'été, la Grive litorne, le Fuligule milouin... pour ne citer que quelques-unes des espèces toujours chassées alors qu'elles sont en mauvais état de conservation telle et inscrites à ce titre sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN.

3. Pour la généralisation de la période d'interdiction d'intervention sur les haies

Sites de reproduction, de nourrissage et de refuge pour de très nombreuses espèces d'animaux, les haies représentent un petit écosystème en soi. Dès la fin de l'hiver, elles sont colonisées par un cortège d'oiseaux qui y construisent leurs nids. Alors même que des moyens importants sont engagés dans la replantation, la LPO Champagne-Ardenne constate chaque année que des travaux d'élagage ou de taille voire d'arrachage sont réalisés en période de reproduction.

L'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes pratiques agricoles et environnementales interdit la taille des haies entre le 1er avril et le 31 juillet. Cette période s'applique également depuis 2002 dans le Bas Rhin et 2012 dans le Haut Rhin où il est interdit de tailler ou d'arracher toute haie entre le 15 mars et jusqu'au 31 juillet. Depuis le 14 décembre 2021, il est également interdit à quiconque d'intervenir sur les haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet dans le département des Vosges.

Préparé et rédigé par l'Office français de la biodiversité (OFB), un arrêté similaire a été proposé en Haute-Marne il y a désormais plus d'une année. Une consultation publique a été engagée en juin 2022. Elle n'a reçu qu'une seule opposition. Tous les autres avis sont favorables à cet arrêté voire demandent qu'il soit plus ambitieux (notamment en ce qui concerne l'élargissement des périodes d'interdiction). Parmi les nombreux services écosystémiques qu'elles assurent, les haies favorisent également la rétention et l'épuration des eaux. Au regard du contexte hydrologique de notre département et à l'issue de l'hiver le plus sec que nous avons connu (avec la période plus longue période sans pluie depuis 1959, toutes saisons confondues) nous demandons la mise en application dans les meilleurs délais de cet arrêté.

4. Pour l'instauration de deux jours sans chasse dans chaque département de l'ex région Champagne-Ardenne

La France se distingue des autres pays européens par le fait qu'elle autorise la chasse tous les jours de la semaine en période de chasse.

- Au Royaume-Uni et aux Pays-Bas elle est interdite le dimanche,
- En Suisse, la chasse est au niveau des cantons. La moyenne de jours sans chasse est de 2,5.
- En Italie, deux jours sans chasse sont institués,
- En Espagne, la chasse est autorisée en moyenne 3 jours par semaine,

En 2000, la loi Voynet avait instauré un jour sans chasse en l'occurrence le mercredi. Le Conseil constitutionnel avait estimé qu'une telle disposition était justifiée considérant qu'il s'agissait d'un motif d'intérêt général. Malheureusement et suite à la mobilisation du lobby de la chasse, cette interdiction de chasser le mercredi fut supprimée par le législateur trois ans plus tard, dès 2003

Ces jours de non chasse répondent à une exigence démocratique de donner aux autres utilisateurs de la nature, notamment promeneurs, une garantie minimum de tranquillité et de sécurité certains jours lors de leurs sorties dans la nature.

5. Pour l'extension du réseau des Réserves naturelles régionales et la création d'un réseau de forêts en évolution libre

- Les zones à "fortes" protections réglementaires telles que les *réserves Naturelles Nationales ou Régionales...* représentent plus de 28 000 hectares, soit 0,6 % du territoire régional. Cela reste toutefois bien inférieur à la moyenne nationale (1,5 %)¹ avec un objectif de 2 % affiché dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Un effort conséquent de création de réserves naturelles doit donc être réalisé pour que notre région se « mette à niveau » du reste du territoire national en tenant compte des fortes disparités existantes (de 1,5 % en Alsace à 0,2 % en Champagne-Ardenne).
- L'instauration de forêts en évolution libre reste encore marginale. Nous demandons la mise en place de 10% de la surface forestière régionale en libre évolution et sous un statut de protection forte, en application de la stratégie nationale des aires protégées.

6. Pour une planification maîtrisée et respectueuse des milieux naturels des projets d'énergies renouvelables

Au regard des urgences liées au dérèglement climatique dont nous constatons et subissons désormais les effets, il nous paraît essentiel de préciser en premier lieu que, par principe, notre association n'est pas opposée aux énergies renouvelables dont le développement doit, à terme, conduire à la décarbonation de l'énergie que nous utilisons. A la condition toutefois que ce développement ne se fasse pas à n'importe quel prix et n'importe comment !

Il convient de préciser que la meilleure façon de diminuer l'empreinte écologique du secteur de l'énergie est d'être plus sobre dans nos consommations en faisant la chasse au gaspillage, en limitant au maximum les consommations pour des usages non essentiels et en développant l'efficacité énergétique (même service rendu avec moins d'énergie consommée).

Les moyens de production d'énergies renouvelables doivent avoir un impact maîtrisé sur la biodiversité (pas de perte nette) au risque de ne pas atteindre les objectifs fixés pour tenter de diminuer les impacts du dérèglement climatique.

En conséquence la LPO Champagne-Ardenne est défavorable et s'opposera à l'implantation d'énergies renouvelables (éolien, méthanisation, photovoltaïque...) dans les espaces à forts enjeux environnementaux.

Par espaces à forts enjeux environnementaux, nous entendons :

- les Zones de protection spéciales (ZPS),
- les Zones spéciales de conservation (ZSC),
- les Espaces naturels sensibles (ENS),
- les ZNIEFF de type 1
- les forêts,
- les plans d'eau intégrés dans des périmètres RAMSAR
- les voies de déplacement des espèces sensibles ou à enjeu,
- et tout autre espace dès lors qu'il aura été repéré comme espaces vital (site de nidification, d'alimentation ou d'hivernage)

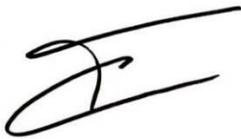
¹ Diagnostic territorial du Grand Est – synthèse de l'état des lieux et enjeux – page 27 – Décembre 2018

Les 6 motions sont validées à l'unanimité par l'assemblée.

Elles seront portées à la connaissance de la préfecture, des élus, de la DREAL et de la presse.

Le Président remercie toutes les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale 2022 de notre association close à 16h15.

Le Président

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial letter followed by a horizontal line and a smaller, more complex flourish below it.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be the letters 'uy' in a cursive, flowing style.